



MP·PSL Schweizer Milchproduzenten Producteurs Suisses de Lait Produttori Svizzeri di Latte



Communiqué de presse conjoint de l'Union Suisse des Paysans, des Producteurs Suisses de Lait PSL, de Vache mère Suisse et de la Protection Suisse des Animaux PSA du 9 mai 2017

Développer le pacage grâce au pacte pour le bien-être des animaux !

L'Union suisse des paysans, les éleveurs de bétail bovin, les organisations de certification Bio Suisse et IP-Suisse, ainsi que la Protection Suisse des Animaux PSA sont unanimes : le programme éthologique SRPA doit être paré pour l'avenir. Hélas, la Confédération voit les choses autrement. Lors de leur conférence de presse conjointe, les organisations d'éleveurs Producteurs Suisses de Lait PSL et Vache mère Suisse ainsi que la Protection Suisse des Animaux PSA ont demandé au Conseil fédéral que la proposition reposant sur une large assise pour le développement du SRPA en deux piliers « standard » et « pâturage » soit encore intégrée dans le train d'ordonnances 2017 et entre en vigueur en 2018. La large alliance a appuyé sa revendication en signant un pacte pour le bien-être des animaux.

C'est une image familière : des bovins suisses paissent en toute quiétude sur un pâturage verdoyant. Le programme éthologique SRPA (Sorties régulières en plein air) a vu le jour il y a plus de 20 ans et permet, depuis lors, à 83 % des vaches laitières et à plus de 90 % des autres vaches de bénéficier de sorties régulières en plein air. Le programme SRPA appelle toutefois des adaptations. En raison de l'évolution des structures et, partant, de l'agrandissement des troupeaux, les exploitations ont besoin de davantage de surfaces herbagères. Un développement du système SRPA actuel s'impose d'urgence pour que cela reste ainsi. Dans ce contexte, il faut tenir compte de l'évolution des structures, tout comme de la spécialisation des différentes exploitations d'élevage bovin.

La Confédération a aussi reconnu cette nécessité d'agir. Elle a exclu le renouvellement des programmes pour le bien-être des animaux de l'étape en cours de la réforme de la politique agricole, afin de disposer du temps nécessaire pour ces adaptations, et elle a institué un groupe de travail représentant un large public d'intéressés. Celui-ci a conclu après deux ans et demi de travail : afin de préserver la détention au pâturage, il est nécessaire de décliner systématiquement le programme en SRPA « standard » et – dans le cas des exploitations disposant de vastes pâturages – en SRPA « pâturage », avec une contribution supplémentaire à la clé pour ce dernier.

Toutes les parties prenantes ont largement soutenu la proposition. C'est pourquoi les organisations sectorielles de l'élevage bovin, les organisations de certification Bio Suisse et IP-Suisse, ainsi que la Protection Suisse des Animaux PSA sont déçues de voir que cette adaptation importante a été écartée de la consultation encore en cours sur le train d'ordonnances agricoles 2017 du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.

C'est pourquoi, lors de leur conférence de presse commune qui a eu lieu aujourd'hui, les organisations concernées ont demandé au Conseil fédéral d'intégrer, dans le train d'ordonnances 2017, la proposition, portée par de nombreux acteurs, de développer le programme SRPA et d'en fixer l'entrée en vigueur à partir de 2018. Elles ont appuyé leur revendication en signant un pacte pour le bien-être des animaux. En effet, le programme éthologique SRPA représente un grand succès pour l'agriculture, la protection des animaux et, en particulier, les animaux de rente. C'est la grande ampleur de la détention au pâturage qui rend l'élevage de bétail bovin suisse unique en son genre, ce qui se révèle aussi capital pour le positionnement et la vente des produits.

Renseignements:

Markus Ritter, conseiller national et président de l'Union suisse des paysans, tél. 079 300 56 93 Christophe Noël, vice-président des Producteurs Suisses de Lait PSL, tél. 079 643 80 14 Mathias Gerber, président de Vache mère Suisse, tél. 079 358 38 19 Hansuli Huber, directeur de la Protection Suisse des Animaux PSA, tél. 076 378 60 70